

Blocs de compétences :

la fin annoncée des diplômes professionnels

Cette fois, le ministère de l'éducation nationale n'a pas eu besoin d'organiser des simulacres de discussions. En effet, en matière de blocs de compétences, tout est déjà « acté » !

De quoi s'agit-il ? Les blocs de compétence permettent aux candidats d'obtenir des titres professionnels, suite à la validation de parties cohérentes contenues dans les référentiels d'activités professionnelles et de certification.

La DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) a informé la FNEC FP FO de la création prochaine de ces titres professionnels qui pourront, dans un premier temps, être délivrés par les organismes de formation continue.

La FNEC FP FO s'oppose à la mise en place de ces titres professionnels à partir de blocs de compétence : c'est une menace directe contre le diplôme national. En effet, les conventions collectives, pour fixer les échelles de rémunération, font directement référence à la qualification du candidat à l'embauche, donc de son diplôme. Or, si désormais le recrutement dans les entreprises ne s'effectue plus sur la base d'une qualification mais d'une compétence, le salaire n'est plus contraint par la réglementation existante et il fera l'objet d'une négociation avec le chef d'entreprise forcément en défaveur du salarié, ce dernier n'ayant plus qu'une ou quelques compétences à monnayer.

Bien que la Dgesco affirme que ces titres professionnels n'auront pour seul objet que de permettre à terme la délivrance d'une certification ou encore que les entreprises seront toujours en demande d'une main d'œuvre avant tout diplômée, il n'en reste pas moins vrai que les recruteurs vont pouvoir profiter de cette formidable opportunité qui les conduiront très vite à ne recruter que des personnels non qualifiés, coûtant bien moins cher que les diplômés. En outre, même si la volonté du gouvernement est de délivrer ces titres professionnels à ceux qui n'ont plus de lien avec le système scolaire classique, donc aux adultes avant tout, l'idée d'étendre leur existence à la formation initiale sous statut scolaire n'est pas écartée par l'administration.

Le texte réglementaire introduisant les blocs de compétences dans les diplômes professionnels en vue de la délivrance de titres doit paraître au printemps. La FNEC FP FO entend bien combattre ce texte qui ne sert que les intérêts économiques des entreprises et qui ne fera qu'exacerber la concurrence entre organismes de formation !

Avec la confédération FO, la FNEC FP FO et le SNETAA FO exigent le maintien et la défense des diplômes professionnels !